

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 12563
Numéro SIREN : 483 185 807
Nom ou dénomination : SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2021 sous le numéro de dépôt 130688



20211306882021

DATE DEPOT : 02/12/2021

N° DE DEPOT : 130688

N° GESTION : 2005B12563

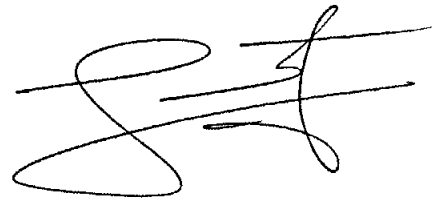
N° SIREN : 483185807

DENOMINATION : SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

ADRESSE : 43 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

MILLESIME : 2021

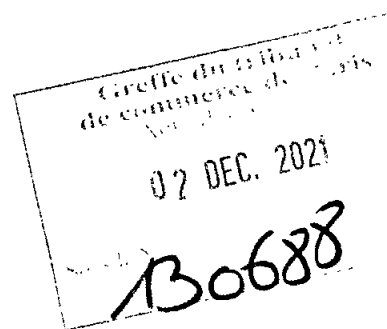
Certifié conforme à l'original
par le directeur général



SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

Société par actions simplifiée

43, rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

Société par actions simplifiée

43, rue du Colonel Pierre Avia

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux associés de la société SOFTBANK ROBOTICS EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFTBANK ROBOTICS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des frais de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des

Deloitte

hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations visées ci-dessus et à revoir les calculs effectués par la société. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que cette note fournissait une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, dans sa rubrique « Continuité d'exploitation », le principe de continuité d'exploitation est retenu compte tenu du soutien apporté par l'actionnaire jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 mars 2022. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné la situation de votre société au regard du principe de continuité de l'exploitation, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Comme indiqué dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, dans sa rubrique « Hypothèses clés et appréciations », les estimations effectuées par la direction sont établies sur la base des informations disponibles et de la prise en compte de situations existantes à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations visées ci-dessus. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que cette note fournissait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à



la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

Deloitte.

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 août 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Xavier LEFEVRE

*Certifié conforme à l'original par
le Directeur Général*



00000000

00000000

SoftBank

Robotics

COMPTES ANNUELS

SOFTBANK ROBOTICS EUROPE SAS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2024

I. BILAN AU 31/03/2021

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/03/2021	Net 31/03/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	70 355 585	66 900 923	3 454 662	7 377 715
Concessions, brevets et droits similaires	9 027 197	7 147 552	1 879 645	2 893 306
Fonds commercial	543 543	543 543	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8 708 818		8 708 818	8 938 791
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	9 645 948	8 819 516	826 432	782 130
Autres immobilisations corporelles	6 574 209	5 326 551	1 247 658	1 672 281
Immobilisations en cours	757 960		757 960	466 066
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	601 922		601 922	601 922
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 234 296		1 234 296	1 218 103
ACTIF IMMOBILISE	107 449 478	88 738 085	18 711 393	23 950 314
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	10 410 962	9 679 137	731 825	2 681 213
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 891 519	1 900 902	2 990 617	4 648 708
Marchandises				
AVANCES, ACOMPTES VERSES	987 068		987 068	665 423
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	8 496 330	331 905	8 164 425	7 044 725
Autres créances	29 092 393		29 092 393	28 570 014
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 262 742		6 262 742	6 262 742
Disponibilités	7 303 131		7 303 131	4 772 590
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 264 601		2 264 601	2 379 200
ACTIF CIRCULANT	69 708 746	11 911 944	57 796 802	57 024 615
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	167 990		167 990	107 850
TOTAL GENERAL	177 326 214	100 650 029	76 676 185	81 082 779

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 31/03/2021	Exercice 31/03/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 74 048 231)	74 048 231	74 048 231
Primes d'émission, de fusion, d'apport	74 579 906	74 579 906
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-141 954 671	-109 414 847
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-67 049 068	-32 539 824
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-60 375 602	6 673 466
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		511 850
AUTRES FONDS PROPRES	0	511 850
Provisions pour risques	2 340 076	1 938 842
Provisions pour charges	20 146 165	56 655
PROVISIONS	22 486 241	1 995 497
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 667 000	3 234 306
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	28 109	105 395
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 822 244	8 624 435
Dettes fiscales et sociales	7 259 532	8 053 410
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 478	28 723
Autres dettes	87 457 231	48 906 996
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 166 665	2 909 724
DETTES	114 409 259	71 862 989
Ecarts de conversion passif	156 287	38 977
TOTAL GENERAL	76 676 185	81 082 779

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2021

Rubriques	Exercice 31/03/2021			Exercice
	France	Exportation	Total	31/03/2020
Ventes de marchandises	12 397	268 998	281 395	675 841
Production vendue de biens	361 032	4 472 553	4 833 585	30 390 992
Production vendue de services	504 535	5 312 185	5 816 720	13 592 444
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	877 964	10 053 736	10 931 700	44 659 277
Production stockée			-864	
Production immobilisée			6 888 605	8 374 206
Subventions d'exploitation			281 414	577 363
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			548 870	826 923
Autres produits			240 686	767 179
PRODUITS D'EXPLOITATION			18 890 411	55 204 948
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 627 615	4 241 383
Variation de stock (marchandises)			-131 116	6 761 397
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 269 770	6 306 553
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			460 647	784 716
Autres achats et charges externes			16 713 120	22 250 963
Impôts, taxes et versements assimilés			1 099 128	1 474 419
Salaires et traitements			20 577 048	20 791 714
Charges sociales			9 394 339	9 559 120
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 341 373	10 689 341
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 277 083	3 340 846
Dotations aux provisions			427 471	578 301
Autres charges			265 030	490 262
CHARGES D'EXPLOITATION			64 321 508	87 269 015
			RESULTAT D'EXPLOITATION	-45 431 097
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			74 294	5 436
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 421	5 436
Reprises sur provisions et transferts de charges			68 873	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 949 353	1 097 790
Dotations financières aux amortissements et provisions			11 703	68 873
Intérêts et charges assimilées			1 937 650	1 028 917
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			RESULTAT FINANCIER	-1 875 059
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-47 306 156
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 367 431	5 991 099
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 367 431	5 991 099
CHARGES EXCEPTIONNELLES			26 715 165	12 294 145
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 769 865	5 522 372
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			21 945 300	6 771 773
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	-25 347 734
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-5 604 822	-6 919 643
TOTAL DES PRODUITS			20 332 136	61 201 483
TOTAL DES CHARGES			87 381 204	93 741 307
BENEFICE OU PERTE			-67 049 068	-32 539 824

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	4.1. CAPITAUX PROPRES	20
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9	<i>Composition du capital social</i>	<i>20</i>
2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	10	<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	<i>20</i>
2.2. MALI TECHNIQUE	11	<i>Affectation du résultat</i>	<i>20</i>
2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	12	4.2. ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	21
2.4. STOCKS	12	4.3. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES.....	22
2.5. CREANCES.....	12	4.4. AVANCES CONDITIONNEES.....	22
2.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13	4.5. CHARGES A PAYER.....	23
2.7. OPERATIONS EN DEVISES.....	13	4.6. COMPTES DE REGULARISATION.....	23
2.8. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	13	5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	24
2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14	5.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24
2.10. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	14	5.2. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	24
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	15	5.3. RESULTAT FINANCIER.....	25
3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	15	5.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	26
<i>Tableau de mouvement des immobilisations</i>	<i>15</i>	5.5. IMPOT SUR LES BENEFICES	26
<i>Tableau des amortissements et dépréciations.....</i>	<i>16</i>	<i>Ventilation de l'impôt.....</i>	<i>26</i>
<i>Frais de développement.....</i>	<i>16</i>	<i>Accroissement et allègements de la dette future d'impôt.....</i>	<i>27</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles (hors Frais de développement).....</i>	<i>17</i>	6. INFORMATIONS DIVERSES.....	28
3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	17	6.1. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	28
<i>Tableau de mouvement des immobilisations financières</i>	<i>17</i>	6.2. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	28
3.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ...	18	6.3. ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	28
3.4. COMPTES DE REGULARISATION	19	6.4. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	29
3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19	6.5. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	29
3.6. ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS	19	6.6. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	29
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	20		

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- **Epidémie de Covid-19**

La poursuite de l'épidémie de Covid-19 a nécessité l'adaptation permanente de la Société. Elle a suivi les recommandations gouvernementales et a mis en place des règles à destination de ses collaborateurs (distanciation, gestes barrière, port du masque obligatoire, télétravail, communications régulières, ligne d'écoute spécifique « Stimulus » pour prévenir les risques psychosociaux).

Conformément aux recommandations gouvernementales, la Société a très vite mis en place le télétravail de façon extensive. Suivant l'évolution de l'épidémie, hors exceptions spécifiques, seuls les salariés dont les postes ne permettaient pas un télétravail à 100 % ont été autorisés à revenir sur site, dans le strict respect des conditions sanitaires mises en place par la Société.

Par ailleurs, pour les salariés ne pouvant pas être en télétravail, la société a dû avoir recours au chômage partiel avec maintien de salaire. Elle n'a, par contre, pas bénéficié des autres dispositifs tel que le PGE, le fonds de solidarité, les aide aux coûts fixes ...

- **Résiliation du bail à des fins de renégociation du prix du loyer**

L'épidémie de Covid-19 a eu également pour conséquence une baisse significative du marché de l'immobilier commercial. La Société s'est interrogée sur l'opportunité de renégocier son bail dont l'une des échéances ouvrait droit à résiliation en novembre 2021. Pour mener ce projet à bien, la Société s'est fait accompagner par un prestataire spécialiste de l'immobilier commercial et de la négociation immobilière. Voyant les possibilités qui s'offraient à elle, et accompagnée dans son projet de renégociation, la Société a signifié par acte extrajudiciaire, en date du 18 Février 2021, la résiliation du bail.

La Société a ainsi négocié avec son bailleur actuel plusieurs éléments importants, notamment la restitution du 3ème étage loué au 43 rue du Colonel Pierre Avia à Paris, ainsi que la restitution de places de stationnement.

La renégociation du loyer pour les étages restants est toujours en cours à ce jour. Par ailleurs, la Société a comptabilisé une provision pour remise en état des locaux restitués pour environ 600k€.

- **Plan de Sauvegarde de l'emploi**

La Société connaît des difficultés persistantes depuis plusieurs années. Entre 2017 et 2020, elle a généré environ 155 millions de pertes d'exploitation et a connu une baisse de son chiffre d'affaires pendant quatre trimestres consécutifs au titre de l'année fiscale 2020 en comparaison avec la même période de l'année précédente.

Dans ce contexte, il devient vital pour la Société de se dégager des marges de manœuvre suffisantes pour être en mesure de préserver l'emploi et l'activité de la société.

La Société prévoit de mettre en place une stratégie qui s'articule autour de 4 grands axes :

1. La cessation des futurs investissements d'améliorations des robots Pepper et Nao
2. Le recentrage de la R&D sur les nouvelles architectures produits autour du projet Plato

Plato est un robot mobile de service de livraison, qui dispose d'une forte capacité de déplacement, permettant de charger et décharger des objets d'un endroit à un autre, de manière autonome, sûre et stable.

Plato dispose de plusieurs qualités :

- Une capacité de navigation autonome, même en lieux étroits,
- Une perception de l'environnement afin d'éviter les obstacles grâce à ses capteurs,
- Une technologie embarquée de synthèse vocale pour lui permettre d'annoncer son approche,
- Une tablette d'interface permettant de configurer et piloter le robot facilement même par un personnel non qualifié,
- Capacité de charge lui permettant de transporter des objets jusqu'à 30 kg,
- Des outils de gestion de flotte de robots d'utilisation simple.

Plato s'appuie en partie sur les développements fait sur l'humanoïde. C'est un robot modulable, constitué d'une base commune embarquant les technologies nécessaires à la mobilité autonome, complétée de support de charges adaptables à différentes utilisations.

3. L'appui sur des partenaires sélectionnés pour la promotion, la commercialisation et la réparation des produits

Pour accompagner le lancement du robot Plato, la stratégie de commercialisation serait adaptée. Le portefeuille de distributeurs actuel et de partenaires distributeurs serait rationalisé afin de se concentrer sur celui/ceux qui présent(ent) des avantages concurrentiels et qui sont en position de mieux promouvoir les produits de la Société. La Société tiendrait compte de sa/leurs connaissances dans les domaines d'activité visés pour la commercialisation du robot, notamment le secteur de la restauration et le secteur industriel et/ou que de son/leur engagement en terme de volume et de sa/leur capacité à écouler les quantités commander ans nuire au marché. Plus proche du marché le(s) partenaire(s) assurerai(en)t en outre les activités marketing. Enfin, la Société envisage de s'appuyer sur ces partenaires pour assurer les activités de réparation et de maintenance au surplus l'architecture du robot Plato étant moins complexe techniquement que les robots humanoïdes Nao et Pepper, la maintenance en serait facilitée.

4. L'adaptation des fonctions support à l'organisation projetée

La mission des fonctions support, est d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'entreprise, ainsi que d'accompagner les équipes opérationnelles dans leurs missions quotidiennes.

Le recentrage des activités de recherche et développement sur la conception du robot Plato ainsi que l'appui des partenaires pour les fonctions de commercialisation, de promotion et de gestion du service après-vente impliqueront une réorganisation des activités.

Dans le cadre du projet de réorganisation, les fonctions support seront adaptées afin de gagner en agilité et limiter la structure de coûts de la Société.

La Société n'a pas eu d'autre choix que de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour motif économique, le 30 mars 2021.

Conformément à la réglementation applicable, le plan de sauvegarde de l'emploi a fait l'objet de négociations avec les organisations syndicales représentatives au sein de la Société : CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) et CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement CGC).

La Direction de la Société et les organisations syndicales sont parvenues à un accord portant sur :

- Le congé de reclassement
- Les indemnités de reclassement rapide,
- Une prime de création ou reprise d'entreprise,
- Un maintien temporaire de rémunération,
- Une formation d'adaptation,
- Une formation de reconversion,
- Une indemnité additionnelle de PSE

L'ensemble de ces mesures ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 20M€ dans les comptes au 31 Mars 2021 correspondant à la meilleure estimation des coûts qui seront encourus par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de restructuration.

• **Dépréciation des frais de développement Nao et Pepper, et des stocks liés**

Dans le contexte du Plan de Sauvegarde de l'emploi et de la mise en pause du développement du projet Pepper 1.10, 3.9m€ de coûts capitalisés au titre du projet ont fait l'objet d'une mise au rebut au 31 mars 2021. Le solde de coûts capitalisés, soit 3.5m€, a fait l'objet d'un transfert sur le projet Plato car ils constituent des briques technologiques réutilisables sur le projet non-humanoïde.

La valeur d'usage des coûts capitalisés au titre des projets Pepper 1.9 et Nao 6, déterminée sur la base des tests de dépréciation, est supérieure à la valeur comptable des projets (respectivement 6.3m€ et 2.1m€) et a conduit à un ajustement de la dépréciation qui avait été comptabilisée à la clôture précédente. Les hypothèses de ventes retenues dans les tests de dépréciation ont toutefois fait naître une dépréciation des stocks de produits finis de 1.7m€.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cadre général

Les états financiers au 31 mars 2021 de la société Softbank Robotics Europe sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable, correspondant au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite :

- continuité de l'exploitation, cf développement ci-après,
- indépendance des exercices,
- existence d'un marché sur lequel la société pourra vendre les solutions développées,
- probabilité que les avantages futurs bénéficieront à la société,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation, pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2021, est retenu compte tenu du soutien apporté par l'actionnaire. En effet, celui-ci a confirmé qu'il soutiendrait financièrement la société jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe aux comptes annuels.

Softbank Robotics Europe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les frais de R&D et les stocks (dont l'évaluation est basée sur le business plan établi en collaboration avec le Groupe) et l'évaluation des provisions, notamment pour garantie et bonus, ainsi que la provision comptabilisée dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Exemption de comptes consolidés

L'obligation d'établissement et de publication de comptes consolidés pèse sur les sociétés commerciales qui contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou qui exercent une influence notable sur celles-ci (c. com. art. L. 233-16) et dont l'ensemble constitué par la société et les entreprises qu'elle contrôle dépasse, pendant deux exercices successifs, une taille déterminée par référence à deux des trois critères suivants (c. com., art. R. 233-16) :

- o 24 m€ pour le total de bilan,
- o 48 m€ pour le chiffre d'affaires,
- o 250 pour le nombre moyen de salariés.

Du fait du dépassement depuis 2 exercices consécutifs d'au moins 2 des 3 seuils, la société a eu l'obligation de présenter pour la première fois, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des comptes consolidés.

Or, depuis le 1^{er} avril 2016, un changement majeur de périmètre s'est opéré : la Société ne détient plus qu'une filiale située en Chine : Aldebaran Robotics (Shanghai), Trading Co., Ltd, dont la dénomination sociale a changé en Softbank Robotics China Co. Ltd.

Le code de commerce (art. L. 233-17-1) prévoit une exemption d'établissement de comptes consolidés ainsi que d'un rapport de gestion du groupe lorsque la ou les entreprises contrôlées, individuellement ou collectivement, présentent « un intérêt négligeable par rapport à l'objectif défini à l'article L. 233-21 ».

Compte tenu du caractère négligeable de la filiale chinoise, tant en termes contributif au chiffre d'affaires, au résultat qu'au bilan, la société Softbank Robotics Europe SAS se trouve dans un cas d'exemption d'établissement de comptes consolidés au 31 mars 2021 comme elle l'était au 31 mars 2019 et 31 mars 2020.

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les taux les pratiqués sont les suivants :

- Frais de recherche et développement : 2 à 4 ans,
- Brevet : 1 à 5 ans,
- Prototype : 2 à 3 ans,
- Logiciel : 1 à 5 ans.
- Agencement des constructions : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans,
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,

Les frais de recherche et développement portés à l'actif remplissent les conditions suivantes :

- le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- les projets présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- les coûts de chaque projet sont distinctement établis.

La valeur d'entrée dans le patrimoine des frais de recherche et de développement est déterminée selon le coût de production. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de recherche et de développement sont amortis à compter de la date de mise en service, selon un plan linéaire et un délai maximal de 3 ans.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisation en cours. Ils ne sont pas amortis mais font néanmoins l'objet d'un suivi qui peut donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage qui est constituée lorsque cette dernière est inférieure à l'autre énoncée.

La valeur d'usage est déterminée sur la base des tests de dépréciation, qui déterminent la marge brute dégagée par les ventes prévisionnelles de robots et intègrent également les effets du crédit d'impôt-recherche.

2.2. Mali technique

Conformément au règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2016, le mali technique comptabilisé dans le poste « Fonds commercial » a été analysé par la société pour identifier les actifs sous-jacents auxquels l'affecter.

Ce mali technique d'un montant de 544 milliers d'Euros issu de la fusion avec la société GOSTAI a ainsi été rattaché au sous-jacent « fonds de commerce ».

Pour rappel, il a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2014 qui a conduit à le déprécier en totalité.

2.3. Immobilisations financières

a) Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce qu'une entité accepterait de payer pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

b) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour les stocks de composants, est la méthode CUMP.

En complément des frais ci-dessus, le stock de production en cours a été valorisé en prenant en compte le coût de main d'œuvre directe inhérente à ces productions.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée pour tenir compte de l'obsolescence des produits, ainsi que d'une rotation lente de ceux-ci

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- Pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;
- Pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

2.7. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Suite à la mise en application du règlement ANC 2015-05, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017, les pertes et gains de change réalisés lors des règlements relatifs à des créances et dettes, historiquement comptabilisés au niveau du résultat financier, sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations les ayant générés.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2.8. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, ou présentent des caractéristiques inhabituelles compte tenu de leur nature et/ou de leur montant.

2.9. Provisions pour risques et charges

Un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

Dans le cours normal de ses activités, la société est impliquée dans un certain nombre de litiges, soit en règlement amiable, soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut-être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

L'indemnité pour départ à la retraite a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet d'actuaire externe. Cette évaluation, au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme, est déterminée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, et intègrent différentes hypothèses actuarielles détaillées au § 6.3 de la présente annexe aux comptes annuels.

La société a constitué au titre de la garantie offerte de deux ans sur ses produits, une provision de 325 milliers d'Euros destinée à couvrir le risque de retours. Cette provision est basée sur une approche statistique en fonction de la meilleure estimation du risque de retour, fonction des expériences passées.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a également fait l'objet d'une provision comptabilisée au 31 mars 2021, sur la base d'une estimation intégrant les conséquences des discussions avec le Comité Social et Economique (CSE) qui ont abouti à la signature d'un accord le 9 juillet 2021. Les principales caractéristiques de cet accord figurent au § 1.

2.10. Chiffre d'affaires

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés à l'achèvement des travaux de maintenance ou de réparation.

Les revenus provenant des ventes de robots sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau de mouvement des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2021
- Frais de développement	68 063 940	2 291 645		70 355 585
- Autres immobilisation incorporelles	18 284 032	10 541 664	10 546 139	18 279 557
Immobilisations incorporelles	86 347 972	12 833 309	10 546 139	88 635 142
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	9 231 827	891 515	477 396	9 645 946
- Installations générales, agencements et aménagements divers	4 083 352	8 570		4 091 922
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 397 781	84 506		2 482 287
- Immobilisations corporelles en cours	466 066	700 744	408 850	757 960
Immobilisations corporelles	16 179 026	1 685 335	886 246	16 978 115
TOTAL	102 526 998	14 518 644	11 432 385	105 613 257

La diminution des 10,5m€ des autres immobilisations corporelles est due une activation de briques Pepper pour 6m€ et par une mise au rebut de 4,5m€.

Tableau des amortissements et dépréciations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2020	Augmentations	Diminutions ou reprises	Au 31/03/2021
- Frais de développement	60 686 225	7 486 129	1 271 431	66 900 923
- Autres immobilisation incorporelles	6 451 937	1 239 158		7 691 095
Immobilisations incorporelles	67 138 162	8 725 287	1 271 431	74 592 018
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	8 449 697	380 413	10 594	8 819 516
- Installations générales, agencements et aménagements divers	2 527 398	456 962	25 863	2 958 497
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau informatique, mobilier	2 281 454	86 600		2 368 054
Immobilisations corporelles	13 258 549	923 975	36 457	14 146 067
TOTAL	80 396 711	9 649 262	1 307 888	88 738 085

Frais de développement

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/03/2020	Augmentations	Transferts	Diminution	Valeur Brute au 31/03/2021
Frais de R&D activés - Robots Humanoïdes	68 063 940		2 291 645		70 355 585
Frais de R&D activés - PLATO	0				0
Amortissements - Robots Humanoïdes	-60 686 225	-7 486 129	2 100 000		-66 072 354
Amortissements - PLATO	0				0
Immos en cours - Robots Humanoïdes	8 938 791	1 607 346	-6 039 559	4 506 578	0
Immos en cours - PLATO	0	4 960 902	3 747 914		8 708 816
TOTAL	16 316 506	4 177 831	2 100 000	4 506 578	12 992 047

Les frais de recherche et développement activés sont liés à l'amélioration de la qualité et de la performance des robots existants tant du point de vue du hardware que du software.

A la clôture, une analyse de marge brute dégagée par les ventes de robots a été menée par le management afin de justifier la valeur nette comptable des frais de R&D au 31 Mars 2021. Ces analyses ont été effectuées sur la base des données budgétées, établies en collaboration avec le Groupe. Ces analyses ont conduit à l'ajustement de la provision pour dépréciation

comptabilisée à la clôture du 31 Mars 2020 pour 2,1m€. Celle-ci a été ramenée à 829 milliers d'Euros

Autres immobilisations incorporelles (hors Frais de développement)

Les autres immobilisations incorporelles nettes (hors Frais de développement) se décomposent de la façon suivante :

- Modèles et brevets : 1 879 645 euros.
- Logiciels : Entièrement amortis.
- Fonds commercial, issu du mali technique dégagé par la fusion avec Gostai, rétroactive au 01/01/2012, pour 543 542 euros. Ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation à 100% au 31 décembre 2014.

3.2. Immobilisations financières

Tableau de mouvement des immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/03/2020	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute au 31/03/2021	Provision	Valeur Nettes au 31/03/2021
- Participations évaluées par mise en équivalence				0		
- Autres participations	601 922			601 922		601 922
- Autres titres immobilisés				0		
- Prêts et autres immobilisations financières	1 218 103	29 493	13 300	1 234 296		1 234 296
TOTAL	1 820 025	29 493	13 300	1 836 218	0	1 836 218

3.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 41 087 621 euros en valeur brute au 31/03/2021 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	1 234 296	1 234 296	0
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	1 234 296	1 234 296	
ACTIF CIRCULANT :	39 853 325	18 630 369	21 222 956
Clients douteux	331 905	331 905	
Clients	8 164 425	8 164 425	
Personnel et comptes rattachés	55 385	55 385	
Organismes sociaux	0		
Etat : impôts et taxes diverses	28 953 915	7 730 959	21 222 956
Groupe et associés	0		
Débiteurs divers	83 094	83 094	
Charges constatées d'avance	2 264 601	2 264 601	
TOTAL	41 087 621	19 864 665	21 222 956
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

La ligne « Etat : impôts et taxes diverses » comprend notamment des créances de CIR pour 27 640 771 euros et de CICE pour 725 645 euros.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Produits à recevoir d'exploitation : 67 298 euros,
- Intérêts courus à recevoir : 172 199 euros,
- Facture à établir : 13 180 euros.

3.4. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 264 601 euros et sont uniquement composées de charges d'exploitation.

3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comptabilisées sont essentiellement composées de comptes à terme pour un montant de 6 262 742 euros dont 6 123 930 de titres nantis.

3.6. Etat des provisions pour dépréciation des actifs

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2021
- Dépréciation des frais de R&D capitalisés	2 100 000		1 271 431	828 569
- Dépréciation du fonds commercial	543 541			543 541
- Stocks	8 302 955	3 277 084		11 580 039
- Créances et valeurs mobilières	331 905			331 905
TOTAL	11 278 401	3 277 084	1 271 431	13 284 054

La provision pour dépréciation des frais de R&D immobilisés couvre la perte de valeur identifiée dans le cadre des analyses effectuées (cf. § sur les Frais de développement).

L'augmentation de la provision pour dépréciation de stock correspond principalement à une provision pour rotation lente calculée sur la base des dernières hypothèses de production.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social d'un montant de 74 048 231 euros, se décompose en 74 048 231 actions d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Tableau de variation des capitaux propres

Chifres exprimés en euros	Au 31/03/2020	Affectation des résultats	Augmentation	Diminution	Au 31/03/2021
Capital	74 048 231				74 048 231
Primes d'émission	74 579 906				74 579 906
Report à nouveau	-109 414 847	-32 539 824			-141 954 671
Résultat de l'exercice N-1	0				0
Résultat de l'exercice	-32 539 824	32 539 824	-67 049 068		-67 049 068
Dividendes	0				0
TOTAL	0 73 463	0	-67 049 068	0	-60 375 602

Conformément aux décisions des associés du 5 juillet 2020, Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 a été intégralement affecté en report à nouveau.

Pour information, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 13 novembre 2020 et a décidé la continuité d'activité malgré la perte de la moitié du capital social.

Affectation du résultat

Affectation du résultat	Montants
Report à nouveau de l'exercice précédent	-109 414 847
Résultat de l'exercice précédent	-32 539 824
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	-141 954 671
Affectation aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-141 954 671
TOTAL DES AFFECTATIONS	-141 954 671

4.2. Etat des provisions pour risques et charges

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2021
- Litige	1 414 256	685 377		96 000	2 003 633
- Garantie clients	455 712	267 406	398 379		324 739
- Amendes et pénalité	0				0
- Pertes de change	68 874	11 703	68 874		11 703
- Pensions et obligations similaires	56 655	90 715	59 047		88 323
- Impôts	0				0
- Renouvellement des immobilisations	0				0
- Autres provisions pour risques et charges	0	20 057 842			20 057 842
TOTAL	1 995 497	21 113 043	526 300	96 000	22 486 240

Les provisions pour litiges correspondent à l'estimation des coûts qui seront encourus par la société dans les différents litiges auxquels elle est partie (litiges prud'homaux, commerciaux et fiscaux).

Les autres provisions pour risques correspondent à la provision comptabilisée dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

4.3. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	0			
à plus d'1 an à l'origine	0			
Emprunts et dettes financières diverses	9 667 000		9 667 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 822 244	7 822 244		
Personnel et comptes rattachés	3 498 100	3 498 100		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 353 092	3 353 092		
Etat et autres collectivités publiques :	0			
Impôts sur les bénéfices	0			
Taxe sur la valeur ajoutée	11 691	11 691		
Obligations cautionnées	0			
Autres impôts et comptes rattachés	396 648	396 648		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 478	8 478		
Groupe et associés	87 432 650	632 650	86 800 000	
Autres dettes	24 580	24 580		
Dettes rep. de titres emp. ou remis en garantie	0			
Produits constatés d'avance	2 166 665	2 166 665		
TOTAL	114 331 148	17 914 148	96 467 000	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 892 256			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 217 762			

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent notamment le financement par la BPI des crédits d'impôts recherche 2018 et 2019 pour un montant respectif de 4 667 000 et 5 000 000 euros.

4.4. Avances conditionnées

Des avances conditionnées intégralement souscrites auprès d'OSEO ont été intégralement remboursées sur l'exercice, conformément aux conventions passées.

4.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se décompose de la manière suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2021	Exercice 31/03/2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 637 772	5 309 506
Dettes fiscales et sociales	5 789 142	6 152 713
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
DETTES	12 426 914	11 462 219

4.6. Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 166 665 euros et sont uniquement composés de produits d'exploitation.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2021 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 31/03/2021	%
France	877 965	8,03%
Europe et Moyen Orient (hors France)	4 964 874	45,42%
Japon	2 554 984	23,37%
Asie (hors Japon)	1 373 767	12,57%
Ameriques	1 160 114	10,61%
Chiffre d'affaires	10 931 704	100,00%

5.2. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et de la revue de la liasse de consolidation IFRS pour les besoins de la maison-mère s'élève à 180 000 euros.

5.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à - 1 875 058 euros et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2021	Exercice 31/03/2020
PRODUITS FINANCIERS	74 294	5 436
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	5 421	5 436
Reprises sur provisions et transferts de charges	68 873	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 949 353	1 097 790
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 703	68 873
Intérêts et charges assimilées	1 937 650	1 028 917
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-1 875 059	-1 092 354

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de - 25 347 734 euros s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2021	Exercice 31/03/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 367 431	5 991 099
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 367 431	5 991 099
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 715 165	12 294 145
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 769 865	5 522 372
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 945 300	6 771 773
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-25 347 734	-6 303 046

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- o La sortie pour mise au rebut d'immobilisations pour 4 769 865 euros – correspondant principalement aux projets NAO et PEPPER ;
- o Une reprise de provision de 1 271 431 euros, qui fait suite au test de dépréciation réalisé à la clôture sur les frais de recherche et développement et à un amortissement exceptionnel pour le même montant.
- o Une dotation exceptionnelle de 19 988 492 euros suite à l'annonce d'un plan de sauvegarde de l'emploi le 30 mars 2021

5.5. Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat après Impôt
Résultat courant	-47 306 156		-47 306 156
Résultat exceptionnel	-25 347 734		-25 347 734
Participation des salariés			
Crédit impôt recherche	5 604 822		5 604 822
TOTAL	-67 049 068	0	-67 049 068

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'imposition de 28 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 84 300 752 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissement de la dette future d'impôts liés :	
- aux amortissements dérogatoires	
- aux provisions pour hausse des prix	
- aux plus-values à réintégrer	
- à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	0
Allègements de la dette future d'impôts liés :	
- aux provisions pour congés payés	
- aux provisions et charges à payer non déductibles	20 581 670
- à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	20 581 670
C. Déficit reportable	301 074 115
D. Moins-values à long terme	0
Montant de la créance future	84 300 752
(A - B - C - D) * 28%	

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Évènements postérieurs à la clôture

En date du vendredi 9 juillet, les délégués syndicaux de la société ont signé l'accord du PSE. Celui-ci a été transmis à la DRIEETS le lundi 12 juillet pour validation. Celle-ci a donné son accord le 27 juillet 2021.

Par ailleurs, nous avons reçu une notification de l'administration fiscale suite à l'interlocution du 27 mai 2021. Il en ressort que le montant des rappels désormais réclamés se montent à 146 256 euros alors que la provision dans les comptes est de 804 621 euros. Celle-ci n'a pas été ajustée à la clôture du 31 mars 2021.

6.2. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, d'une durée de 12 mois, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Effectif	Exercice 31/03/2021	Exercice 31/03/2020
Cadres	315	286
Agents de maîtrise, techniciens et employés	45	45
Ouvriers		
TOTAL	360	331

6.3. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 88 323 euros au 31 mars 2021.

L'estimation de la provision pour départ à la retraite s'effectue de façon prospective, prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans, en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel).
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèses de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisible du personnel de 13,61% et taux de charges sociales de 48%).
- Taux d'actualisation : 0,69%.
- Taux d'évolution des salaires : 2%.

6.4. Liste des filiales et des participations

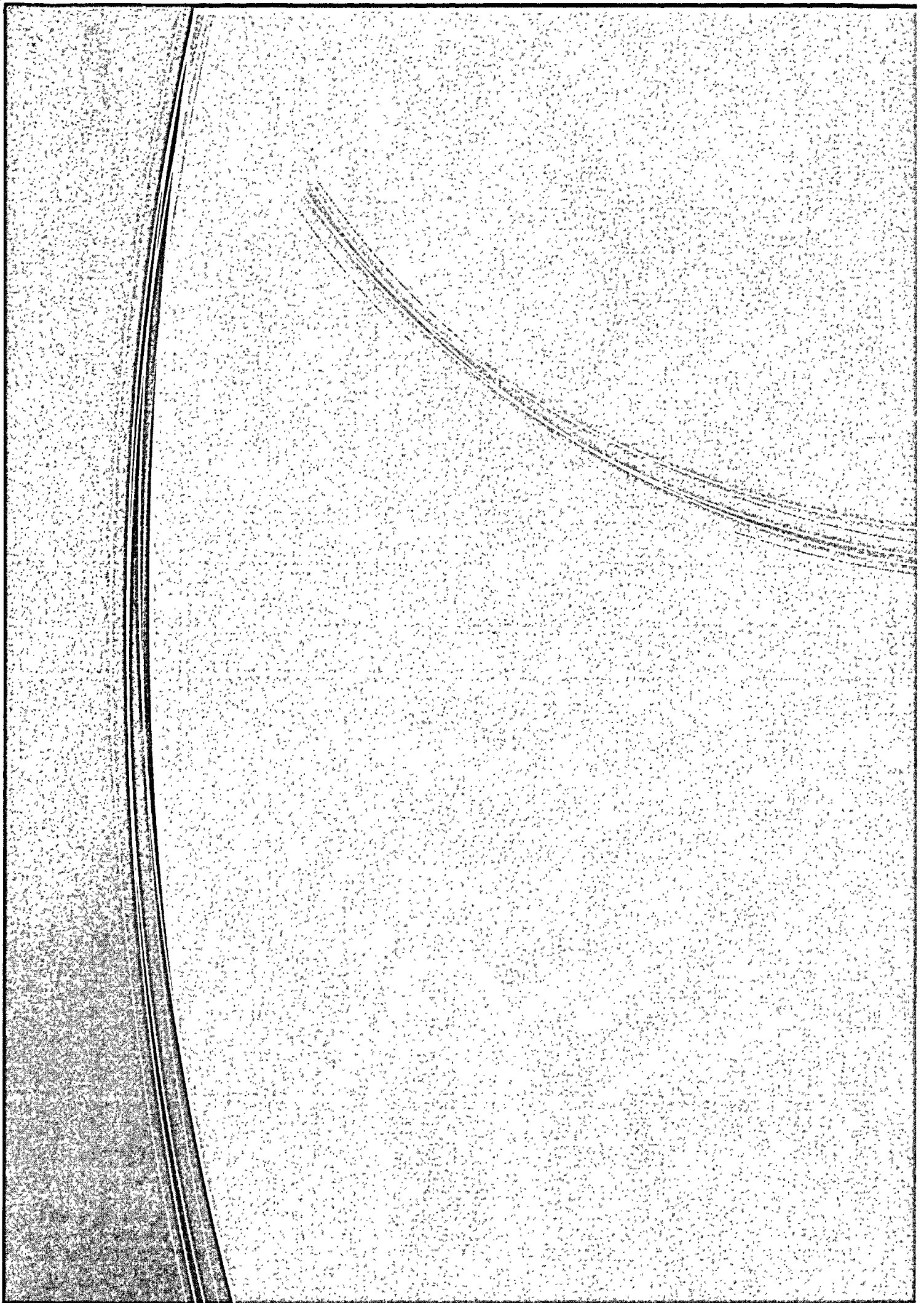
Sociétés concernées	Devise	Capital	Capitaux propres y compris résultat	Quote-part du capital détenu	Résultat net du dernier exercice clos
Aldebaran Robotics (Shanghai) Trading CO., Ltd. - au 31 Décembre 2020	CNY	1 773 186	7 483 854	100%	534 874
Soit en Euro (taux de change de 8,025 de la banque centrale Chinoise)	EUR	220 958	932 567	100%	66 651

6.5. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

6.6. Engagements financiers

Engagements donnés	Montants
Liés aux locations :	
- Nantissement DAT en garantie de loyer Nouvel Air	6 123 930
	6 123 930



*Certifié conforme à l'original
par le Directeur Général.*



SOFTBANK ROBOTICS EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 74 048 231 euros
Siège social : 43 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris
483 185 807 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT DU PRÉSIDENT A LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 ARRETE AU 15/07/2021
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION ÉCRITE DU 26 AOUT 2021, INITIÉE LE 16 AOUT 2021

Chers Associés,

Conformément aux dispositions des articles 21 et suivants des statuts de la Société, vous voudrez bien trouver ci-après les décisions pour lesquelles je souhaite recueillir votre avis dans le cadre de la présente consultation écrite à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2021
 - Rapport du président incluant le rapport de gestion
 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
 - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
3. Dépenses et charges non déductibles ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Pouvoirs pour formalités

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT DE SOFTBANK ROBOTICS EUROPE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

EXEMPTION DE COMPTES CONSOLIDES

L'obligation d'établissement et de publication de comptes consolidés pèse sur les sociétés commerciales qui contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises. Le contrôle exclusif peut résulter (article L.233-16 du code de commerce) : soit (i) de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise, soit (ii) de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, soit (iii) du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet.

Cependant, par dérogation aux dispositions de l'article L.233-16 du code de commerce, l'article L.233-17 du code de commerce prévoit que ces mêmes sociétés sont exemptées de comptes consolidés lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, pour deux des trois critères tels que définis à l'article R.233-16 du code de commerce :

- 24 millions d'euros pour le total de bilan,
- 48 millions d'euros pour le montant net du chiffre d'affaires,
- 250 pour le nombre moyen de salariés.

Du fait du dépassement depuis 2 exercices consécutifs d'au moins 2 des 3 seuils, la Société a eu l'obligation de présenter pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 des comptes consolidés.

Or, depuis le 1^{er} avril 2016, un changement majeur de périmètre s'est opéré : la Société ne détient plus qu'une filiale située en Chine : Aldebaran Robotics (Shanghai), Trading Co., Ltd, dont la dénomination sociale a changé en SoftBank Robotics China Co. Ltd.

Le code de commerce (art. L.233-17-1) prévoit une exemption d'établissement de comptes consolidés ainsi que d'un rapport de gestion du groupe lorsque la ou les entreprises contrôlées, individuellement ou collectivement, présentent « un intérêt négligeable par rapport à l'objectif défini à l'article L. 233-21 ».

Les chiffres ci-dessous correspondent donc aux données des comptes sociaux issues des comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2021, établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 10 932 K€, contre 44 659 K€ sur l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 7 959 K€ contre 10 545 K€ au titre de l'exercice précédent, la variation s'explique principalement par :

- La production stockée et la production immobilisée ressortent à 6 889 K€, contre 8 374 K€ pour l'exercice précédent,
- Les subventions d'exploitation qui s'élèvent à 281 K€, contre 577 K€ au 31 mars 2020,
- Les reprises sur amortissements et sur provisions ainsi que les transferts de charges qui s'établissent à 549 K€ contre 827 K€ un an plus tôt.
- Les autres produits se montent à 241 K€ contre 767 K€ à la clôture de l'exercice fiscal 2020.

Les achats consommés de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements s'établissent à 4 227 K€ contre 18 094 K€ pour l'exercice clôturé le 31 mars 2020, le volume de robots vendus sur l'exercice étant bien inférieur à celui réalisé sur l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes diminuent de 5 538 K€, passant de 22 251 K€ au 31 mars 2020 à 16 713 K€ au 31 mars 2021. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la sous-traitance (environ 4M€).

La masse salariale (salaires et charges sociales) s'élève à 29 971 K€ au 31 mars 2021, en diminution de 379 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions s'élève à 12 046K€ sur l'exercice, contre 14 608 K€ sur l'exercice 2020.

Il en ressort un résultat d'exploitation déficitaire de 45 431 K€ au 31 mars 2021 contre un résultat d'exploitation déficitaire de 32 064 K€ au 31 mars 2020.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 1 875 K€ contre une perte de 1 092 K€ sur l'exercice précédent essentiellement dû à l'augmentation du coût de l'endettement.

Compte tenu de ces éléments, et après prise en compte d'une perte exceptionnelle de 25 348 K€ (contre une perte exceptionnelle de 6 303 K€ sur l'exercice précédent), et d'un crédit d'impôt recherche de 5 605 K€, le résultat net comptable de l'exercice se solde par une perte de 67 049 K€ contre une perte de 32 540 K€ au titre de l'exercice précédent.

Enfin, pour mémoire, par courrier du 26 septembre 2017, la Société a été notifiée d'un avis de vérification de comptabilité portant sur l'ensemble des déclarations fiscales sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2017 ainsi que sur les demandes de crédit d'impôts recherche afférent aux dépenses de recherche exposées au cours des années 2013, 2014, 2015 et 2016.

Par courrier du 15 juillet 2021, la procédure de vérification mise en œuvre par l'administration fiscale se conclut par une proposition de redressement s'élevant à 151 907 euros au titre du crédit d'impôts recherche 2015. Le redressement définitif proposé par l'Administration fiscale n'a pas donné lieu à ajustement des comptes et de la provision à la clôture de l'exercice.

2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

2.1. Epidémie de Covid-19

La poursuite de l'épidémie de Covid-19 a nécessité l'adaptation permanente de la Société. Elle a suivi les recommandations gouvernementales et a mis en place des règles à destination de ses collaborateurs (distanciation, gestes barrière, port du masque obligatoire, télétravail, communications régulières, ligne d'écoute spécifique « Stimulus » pour prévenir les risques psychosociaux).

Conformément aux recommandations gouvernementales, la Société a très vite mis en place le télétravail de façon extensive. Suivant l'évolution de l'épidémie, hors exceptions spécifiques, seuls les salariés dont les postes ne permettaient pas un télétravail à 100 % ont été autorisés à revenir sur site, dans le strict respect des conditions sanitaires mises en place par la Société.

Par ailleurs, pour les salariés ne pouvant pas être en télétravail, la Société a dû avoir recours au chômage partiel avec maintien de salaire. Elle n'a, par contre, pas bénéficié des autres dispositifs tel que le PGE, le fonds de solidarité, les aide aux coûts fixes.

2.2. Résiliation du bail à des fins de renégociation du prix du loyer

L'épidémie de Covid-19 a eu également pour conséquence une baisse significative du marché de l'immobilier commercial. La Société s'est interrogée sur l'opportunité de renégocier son bail dont l'une des

échéances ouvrirait droit à résiliation en novembre 2021. Pour mener ce projet à bien, la Société s'est fait accompagner par un prestataire spécialiste de l'immobilier commercial et de la négociation immobilière. Voyant les possibilités qui s'offraient à elle, et accompagnée dans son projet de renégociation, la Société a signifié par acte extrajudiciaire, en date du 18 Février 2021, la résiliation du bail.

La Société a ainsi négocié avec son bailleur actuel plusieurs éléments importants, notamment la restitution du 3ème étage loué au 43 rue du Colonel Pierre Avia à Paris, ainsi que la restitution de places de stationnement.

La renégociation du loyer pour les étages restants est toujours en cours à ce jour. Par ailleurs, la Société a comptabilisé une provision pour remise en état des locaux restitués pour environ 600 k€.

2.3. Mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (« PSE »)

La Société connaît des difficultés persistantes depuis plusieurs années. Entre 2017 et 2020, elle a généré environ 155 millions de pertes d'exploitation et a connu une baisse de son chiffre d'affaires pendant quatre trimestres consécutifs au titre de l'année fiscale 2020 en comparaison avec la même période de l'année précédente.

Dans ce contexte, il devient vital pour la Société de se dégager des marges de manœuvre suffisantes pour être en mesure de préserver l'emploi et l'activité de la société.

La Société prévoit de mettre en place une stratégie qui s'articule autour de 4 grands axes :

1. La cessation des futurs investissements d'améliorations des robots Pepper et Nao
2. Le recentrage de la R&D sur les nouvelles architectures produits autour du projet Plato

Plato est un robot mobile de service de livraison, qui dispose d'une forte capacité de déplacement, permettant de charger et décharger des objets d'un endroit à un autre, de manière autonome, sûre et stable.

Plato dispose de plusieurs qualités :

- Une capacité de navigation autonome, même en lieux étroits,
- Une perception de l'environnement afin d'éviter les obstacles grâce à ses capteurs,
- Une technologie embarquée de synthèse vocale pour lui permettre d'annoncer son approche,
- Une tablette d'interface permettant de configurer et piloter le robot facilement même par un personnel non qualifié,
- Capacité de charge lui permettant de transporter des objets jusqu'à 30 kg,
- Des outils de gestion de flotte de robots d'utilisation simple.

Plato s'appuie en partie sur les développements fait sur l'humanoïde. C'est un robot modulable, constitué d'une base commune embarquant les technologies nécessaires à la mobilité autonome, complétée de support de charges adaptables à différentes utilisations.

3. L'appui sur des partenaires sélectionnés pour la promotion, la commercialisation et la réparation des produits

Pour accompagner le lancement du robot Plato, la stratégie de commercialisation serait adaptée. Le portefeuille de distributeurs actuel et de partenaires distributeurs serait rationalisé afin de se concentrer sur celui/ceux qui présent(ent) des avantages concurrentiels et qui sont en position de mieux promouvoir les produits de la Société. La Société tiendrait compte de sa/leurs connaissances dans les domaines d'activité visés pour la commercialisation du robot, notamment le secteur de la restauration et le secteur industriel et/ou que de son/leur engagement en terme de volume et de

sa/leur capacité à écouler les quantités commander sans nuire au marché. Plus proche du marché le(s) partenaire(s) assurerai(en)t en outre les activités marketing.

Enfin, la Société envisage de s'appuyer sur ces partenaires pour assurer les activités de réparation et de maintenance au surplus l'architecture du robot Plato étant moins complexe techniquement que les robots humanoïdes Nao et Pepper, la maintenance en serait facilitée.

4. L'adaptation des fonctions support à l'organisation projetée

La mission des fonctions support, est d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'entreprise, ainsi que d'accompagner les équipes opérationnelles dans leurs missions quotidiennes.

Le recentrage des activités de recherche et développement sur la conception du robot Plato ainsi que l'appui des partenaires pour les fonctions de commercialisation, de promotion et de gestion du service après-vente impliqueront une réorganisation des activités.

Dans le cadre du projet de réorganisation, les fonctions support seront adaptées afin de gagner en agilité et limiter la structure de coûts de la Société.

La Société n'a pas eu d'autre choix que de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour motif économique, le 30 mars 2021.

Conformément à la réglementation applicable, le plan de sauvegarde de l'emploi a fait l'objet de négociations avec les organisations syndicales représentatives au sein de la Société : CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) et CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement CGC).

La Direction de la Société et les organisations syndicales sont parvenues à un accord portant sur :

- Le congé de reclassement
- Les indemnités de reclassement rapide,
- Une prime de création ou reprise d'entreprise,
- Un maintien temporaire de rémunération,
- Une formation d'adaptation,
- Une formation de reconversion,
- Une indemnité additionnelle de PSE

L'ensemble de ces mesures ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 20M€ dans les comptes au 31 Mars 2021 correspondant à la meilleure estimation des coûts qui seront encourus par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de restructuration.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

En date du vendredi 9 juillet, les délégués syndicaux de la société ont signé l'accord du PSE. Celui-ci a été transmis à la DRIEETS le lundi 12 juillet pour validation. Celle-ci a donné son accord le 27 juillet 2021.

Par ailleurs, la Société a reçu une notification de l'administration fiscale suite à l'interlocution du 27 mai 2021. Il en ressort que le montant des rappels désormais réclamés se montent à 146 256 euros alors que la provision dans les comptes est de 804 621 euros. Celle-ci n'a pas été ajustée à la clôture du 31 mars 2021.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1. Développement de nouvelles versions de nos robots

La Société s'est attachée à poursuivre les projets de l'exercice 2019, avec principalement :

- la fin du développement et la mise en service du système d'exploitation NAOQI 2.9.5.
- les travaux de recherche et de développement à travers les projets Pepper HNS ("Head, Neck, Screen") et Plato.

Sur l'exercice fiscal 2020, l'activité R&D s'est recentrée autour des projets Plato et Pepper :

- Pepper : Humanoïde à roues d'1,2m, déjà présent en 2014 dans les boutiques SoftBank Mobile et commercialisé en 2015 au grand public au Japon. Ce robot a déjà été conçu sous 9 versions. La 10ème version a mobilisé une partie de l'équipe R&D en 2020
- Plato : Robot de service à roues en cours de développement avec une mise sur le marché prévue en 2022.

A la fin de l'exercice 2020, les développements sur le robot Pepper ont été mis en pause pour se concentrer sur les développements du robot Plato.

4.2. Projets de recherche à long terme

Certains projets de recherche à long terme ont continué d'avancer pendant l'exercice 2020. Il s'agit notamment des projets collaboratifs (comme par exemple le projet CrowdBot) ainsi que des projets de Recherche et Développement software et hardware.

Ces efforts de développement se traduisent par une immobilisation de 8 709 k€ à la fin de l'exercice 2020.

Les mentions relatives à la méthode de comptabilisation des frais de recherche et de développement figurent en annexe des comptes annuels.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ont révélé des capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions du code de commerce, les associés ont été consultés le 13 novembre 2020 afin de décider de la continuation de la Société. Ceux-ci ont voté pour la continuité d'activité.

Conformément à sa nouvelle stratégie, la Société compte développer son serving robot et les technologies associées, notamment en termes de navigation. La Société poursuit en parallèle ses efforts de R&D à moyen et long terme pour le développement de nouvelles technologies.

6. RESULTATS - AFFECTATION

6.1. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 67 049 068 euros.

Nous vous proposons également d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice en totalité au compte de « Report à nouveau débiteur ». Compte tenu de cette affectation, le report à nouveau débiteur de la Société s'élèvera à 209 003 739 euros.

6.2. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

7. DEPENSES NON DEDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU CGI)

Nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ne présentent pas de dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit code.

8. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 31 jours	32 à 61 jours	62 à 92 jours	92 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					87
Montant total des factures concernées (TTC)	91K€	118 K€	6 K€	586 K€	801 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,61 %	0,79 %	0,04 %	3,92 %	5,36 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0 euro				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 30 et 45 jours fin de mois				

Factures émises

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 31 jours	32 à 61 jours	62 à 92 jours	92 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					643
Montant total des factures concernées (TTC)	143 K€	341 K€	228 K€	2 748 K€	3 460 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	1,29 %	3,07 %	2,05%	24,74%	31,15 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0 euro				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois				

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

9.1. Liste des filiales et participations

Au 31 mars 2021, la Société détient 100% du capital de la société : SoftBank Robotics China Co., Ltd., société de droit chinois créée le 31 janvier 2012 précédemment dénommée Aldebaran Robotics (Shanghai) Trading

Co., Ltd. (en profit de 534 874 CNY au 31 décembre 2020). Depuis le transfert d'activité intervenu en Août 2018, SoftBank Robotics China Co., Ltd. fournit des services d'industrialisation à SoftBank Robotics Europe. La filiale chinoise a également fait l'objet d'un projet de réorganisation conduisant à la suppression de 6 postes.

9.2. Sociétés contrôlées – actions d'autocontrôle

Néant.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous avons adressé au Commissaire aux Comptes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

Nous vous demandons d'approuver les termes de ces conventions visées à L. 227-10 du Code de Commerce qui font l'objet du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

11. MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le 27 juin 2018, la collectivité des Associés a renouvelé le mandat du Cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

12. COMPOSITION DU COMITE D'ORIENTATION

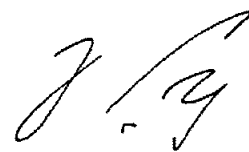
Le Comité d'Orientation est toujours composé des cinq membres suivants : M. Fumihide Tomizawa, M. Ippei Mimura, M. Kazuo Nohara, M. Dai Sakata et M. Xavier Lachérade.

Nous vous invitons, après la lecture du présent rapport et des rapports du Commissaire aux Comptes, à nous faire connaître dès que possible et **au plus tard le 26 août 2021 à 23h59 (heure de Paris)** votre accord ou désaccord relativement aux résolutions qui vous sont proposées.

Votre réponse devra nous être adressée par lettre simple ou courrier électronique. Tout associé dont la réponse, tant par courrier postal que par courrier électronique, n'a pas été reçue **au plus tard le 26 août 2021 à 23h59 (heure de Paris)** ou qui omet de faire mention d'une indication de vote à propos d'une résolution donnée dans le délai ci-dessus indiqué sera considéré comme absent pour les besoins du calcul du quorum et de la majorité prévue à l'article 21.1.2 des statuts de la Société.

Nous sommes naturellement à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir relativement à ce qui précède.

Paris, le 4 août 2021



Le Président
Fumihide Tomizawa

*Certifié conforme à l'original
par le Directeur Général*



SOFTBANK ROBOTICS EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 74 048 231 euros
Siège social : 43 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris
483 185 807 RCS Paris
(ci-après la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

Soumises à la collectivité des associés dans le cadre de la consultation écrite du 26/08/2021, initiée par le Président le 16/08/2021

L'an deux-mille-vingt et un,
Le 26 août,

Les associés de la société SoftBank Robotics Europe, société par actions simplifiée au capital de 74 048 231 euros, dont le siège social est situé 43 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 483 185 807, ont été consultés dans le cadre de la consultation écrite initiée par le Président le 16 août 2021 comme le prévoit l'article 21.2 des statuts de la Société.

Conformément aux statuts, les associés ont reçu le 16 août 2021 par courrier électronique :

- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Le rapport du Président incluant le rapport de gestion,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions soumises au vote,
- Un formulaire de vote

Les membres du Comité Social et Economique ont eu communication des comptes sociaux, du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ainsi que du texte des résolutions soumises au vote.

Le Commissaire aux comptes a eu communication des comptes, du rapport de gestion du Président, ainsi que du texte des résolutions soumises au vote.

Cinq associés ont répondu dans les délais fixés (26 août 2021 – 23h59) représentant 73 919 931 actions sur un total de 74 048 231 actions, soit plus de 99% des actions composant le capital de la Société. Le quorum est donc atteint.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2021

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils ont été présentés.

La collectivité des associés approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Le résultat des votes fait état de 73 899 931 voix Pour et 20 000 voix Contre.
Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2021 qui s'élève à – 67 049 068 euros en totalité au compte Report à Nouveau débiteur qui sera ainsi porté à la somme de 209 003 739 euros.

Le résultat des votes fait état de 73 899 931 voix Pour et 20 000 voix Contre.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, la collectivité des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ne présentent pas de dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit code.

Le résultat des votes fait état de 73 899 931 voix Pour et 20 000 voix Contre.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Le résultat des votes fait état de 73 899 931 voix Pour et 20 000 voix Contre.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités légales requises.

Le résultat des votes fait état de 73 899 931 voix Pour et 20 000 voix Contre.

Cette résolution est adoptée.



Fumihide Tomizawa
Président
SoftBank Robotics Europe